



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 15 novembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze novembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

**Présent.es :**

ROSELIER Pascal, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, LORIC Franck adjoint.es au Maire - LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, LE NET Karine, LAMOUR Véronique, MARZIN Mikaël, BOURALY Monique, LORIC Emilie, TALMONT David, LE TOHIC Morgane

**Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :**

CAMPS Tristan (pouvoir à LE GAILLARD Didier), LE TOQUIN Stéphanie (pouvoir à LORIC Emilie), LE HOUEZEC Romy (pouvoir à PICAUD Nathalie), PUISSANT Séverine (pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), DENIS David (pouvoir à ROSELIER Pascal)

**Absent.es excusé.es :**

**Absent.es :** CANTE Ghislain, LE PALLUD Sonia, LE FICHER Yoann, MOISDON Gabin

Le Conseil municipal a désigné Madame LORIC Emilie en qualité de secrétaire de séance.

**Date de convocation du Conseil municipal :** 08 novembre 2024

**Nombre de conseillers en exercice :** 26

**Présents :** 17

**Votants :** 22

**DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL 2024**

**Délibération n°2024\_15\_11\_07**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le budget principal 2024 ;

Lors du budget primitif 2024, ont été votées les opérations 114 « Stade Alfred le Biavant », 139 « Construction pôle culturel », 141 « Plan d'eau » et 146 « Aménagement cœur de bourg » ainsi que le chapitre 16 au compte 165 « Dépôts et cautionnements reçus ».

Compte tenu des différents travaux réalisés en 2024 attachés à ces opérations, le montant des crédits voté est insuffisant pour couvrir la dépense. Il convient d'abonder ces opérations par des transferts de crédits.

Mme Marie-Christine TALMONT, 1<sup>ère</sup> adjointe propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative n°2 au budget primitif 2024 suivante, permettant ces abondements de crédits :

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 au budget principal suivante :

**Section d'investissement**

Dépenses			Recettes		
Chapitre 16- Emprunts et dettes assimilées	Compte 165 – Dépôts et cautionnements reçus	+ 600,00€	Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement		+ 305 600.00€
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	Opération 114 « Stade Alfred le Biavant » - Compte 21538 – Autres réseaux	+ 60 000.00€			
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	Opération 139 « Construction pôle culturel » - Compte 2031 – Frais d'étude	+ 90 000.00€			
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	Opération 141 « Plan d'eau » - Compte 2188 – Autres immobilisations corporelles »	+ 35 000.00€			
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	Opération 146 « Aménagement cœur de bourg » - Compte 21318 – Constructions autres bâtiments publics	+ 120 000.00€			
<b>TOTAL</b>		+ 305 600.00€	<b>TOTAL</b>		+ 305 600.00€

**Section de fonctionnement**

<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement		+ 305 600.00€	Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	Compte 75888 – Autres produits divers de gestion courante	+ 305 600.00€
<b>TOTAL</b>		+ 305 600.00€	<b>TOTAL</b>		+ 305 600.00€

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Fait et délibéré à Moréac,  
Les jour, mois et an susdits*

*Le Maire,  
Pascal ROSELIER*

